

La Gazette N°4

Avec ce 4^{ème} bulletin d'information, l'équipe municipale est ravie de vous présenter les futures animations estivales qui marqueront, soyons confiants, la reprise d'une vie sociale un peu plus normale. Depuis plus d'un an, cette pandémie nous impose de respecter des règles sanitaires strictes, avec de lourdes conséquences-sur la vie du village.

Nous sommes heureux de voir la reprise des activités sportives, de la vie associative et de la célébration des mariages en comité plus important. Petit à petit, nous allons pouvoir partager, tous ensemble, des moments de convivialité et nous nous en réjouissons d'avance.

Cette Gazette N°4 adopte un nouveau format afin de vous informer plus complètement sur l'actualité du moment et d'intégrer de nouvelles rubriques.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le Maire
Karine ROBERT

ANIMATIONS

Les beaux jours arrivent, le COVID recule, les animations reprennent !
Après un mois de juin encore calme, juillet ouvre le bal, en voici le programme.



Samedi 3 JUILLET
20H30

Une première pour notre commune qui s'est inscrite dans le circuit estival. Le choix du film est en cours. La projection aura lieu dans le parc des Thermes à Neyrac



FETE NATIONALE

Feu d'artifice
et bal populaire avec orchestre
(date à définir : 14 ou 16/07)

Sous réserve de l'autorisation de la Préfecture, nous aurons à cœur de célébrer cette reconquête des moments festifs avec un beau feu d'artifice, suivi d'un bal



Jeudi 22 JUILLET

Soirée chansons
par le groupe
« Ni Dieu Ni Maître'onome »

au restaurant café
« Les mûriers »
17 Rue Grande


Pensez à réserver !



Vendredi 30 JUILLET 21H

Une soirée Jazz Soul
avec « Remember Aretha »
du groupe
Lady Soul Project.

Sur l'estrade extérieure
si le temps le permet



Jeudi 12 AOUT - 21H
« Les bérets des villes »

un groupe ardéchois de chansons françaises
qui sort son 4^{ème} album cet été.



Lundi 23 AOUT, à 21h

Soirée théâtre
avec Maurice paie sa tournée

Deux spectacles dans le cadre du festival théâtral itinérant à vélo

- « L'île ou les aventures d'un jeune moussaillon » (Spectacle jeune public en après-midi)
- « Plus ou moins la fin du monde » (en soirée pour tout public)

PROCHAINEMENT UN NOUVEAU SITE INTERNET !



Nous avons souhaité l'améliorer afin de vous proposer un moyen de communication encore plus efficace, ergonomique, attractif et intuitif. Ce nouveau média a été conçu comme un portail d'information municipale à l'intention des habitants mais aussi comme une vitrine de promotion de notre village de caractère. Ainsi, vous y trouverez une mine de renseignements pratiques notamment sur les démarches administratives, les services et les associations de la commune qui participent pleinement à l'animation et la vie du village.

PRESENTATION DU NOUVEAU CLUB DE PETANQUE

Pétanque Loisirs Meyras



Président : DURAND Christian
 Vice-Président : FIOL Georges
 Trésorier : FIOL Cédric
 Trésorier adjoint : DUNY André
 Secrétaire : DURAND Régis
 Secrétaire adjoint : ALGIVE Jean-Pierre
 Responsable communication : ROUY André

L'équipe municipale leur souhaite la bienvenue !
 Les entraînements ont lieu les mercredi et samedi après-midi.

Date à retenir :

→ **Samedi 3 juillet 2021** devrait se dérouler, la première journée de la nouvelle édition du **RENAULT PETANQUE TOUR 2021**



PRESENTATION DE LA NOUVELLE GERANTE DES GITES BOULLE ET LA VALLEE

COURTIN Adeline

Nous lui laissons la parole

« Je suis native du sud de la France (Fos sur mer) mère de 2 filles de 14 et 16 ans et marié à Sylvain Courtin (enseignant à Meyras). Je suis arrivée en Ardèche il y a 9 ans, et je viens d'emménager récemment sur Neyrac-les-Bains.

Je connaissais Meyras dès notre arrivée car mon mari a travaillé immédiatement dans l'école du village et mes filles y ont passé leur scolarité. J'ai ainsi fait la connaissance de gens charmants, de lieux magnifiques et quand nous avons eu l'occasion d'acheter une jolie maison en pierre à Neyrac nous avons saisi cette opportunité.

En effet notre rêve depuis des années était d'ouvrir des chambres d'hôtes et des gîtes en Ardèche et quand j'ai entendu parler de la gestion des gîtes aux thermes de Neyrac les bains, j'ai décidé de poser ma candidature. Habitant à seulement quelques mètres de ces gîtes et désireuse de m'investir dans la vie du village, de rencontrer les acteurs principaux du tourisme de ma commune et des alentours et de s'intégrer encore plus dans ce charmant village, cela m'a paru être une très bonne reconversion dans le domaine dans lequel je souhaite m'épanouir.

Je souhaite que cette nouvelle page dans notre vie soit pleine de belles rencontres et de moments intéressants et je mettrai tout en œuvre pour en faire une belle réussite. »

COMMUNAUTE DE COMMUNES



PARTICIPATION A L'ETUDE PHLEBOLOGIE

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité.

Coût total de l'étude : 207 231 €

Voici le financement avant la participation de la Communauté de Communes :

Part de SODEXO : 103 615 € (50% du coût total)

Part communale : 103 615 € (50% du coût total)

La signature de la convention de partenariat tripartite pour le lancement de l'étude phlébologie a eu lieu le 28 avril 2021, entre le SITHERE, notre commune et la communauté de communes, en présence du Directeur des thermes de Neyrac.

Un nouveau plan de financement a été établi avec une participation de la communauté de communes de 25 % de la part communale :

Part de SODEXO : 103 615 € (50% du coût total)

Part communale : 51 807 € (25% du coût total)

Part intercommunale : 51 807 € (25% du coût total)

L'étude va durer 2 ans sous la direction du Dr Bosson, praticien hospitalier et professeur des universités de Grenoble, spécialisé dans les maladies thromboemboliques et veineuses. Cette étude a pour but d'obtenir un 3ème agrément en vue de diversifier l'offre de soin par une réponse plus complète aux besoins des curistes et de développement des thermes. Pour mémoire, les thermes de Neyrac-Les-Bains ont déjà l'agrément rhumatologie et dermatologie.

LABEL MAISON SPORT SANTE



Le Pôle de santé des Hauts Vallées d'Ardèche a eu la reconnaissance du ministère de la santé et du ministère des sports, « Maison Sport Santé », suite au 2ème appel à projet auquel les professionnels de santé ont répondu en Juillet dernier.

Cette reconnaissance permettra de promouvoir l'activité sportive et de lutter contre la sédentarité dans une optique de prévention et/ou de thérapie non médicamenteuse. Elle facilitera l'accès des personnes malades chroniques grâce à la mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'activité physique adaptée.

Nous avons la chance de disposer sur notre territoire d'un réseau de partenaires particulièrement dynamiques, profitons-en : 3 établissements thermaux, un tissu associatif sportif important et le parc régional des Monts d'Ardèche...

Le pôle santé souhaite également mettre en place des projets de promotion de l'activité physique auprès des EHPAD, des groupes scolaires (prévention de l'obésité).

Par le biais du CODASAM, il souhaite proposer, en collaboration avec le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale (CHARME), un suivi et une continuité des actions de réadaptation à l'effort, mises en œuvre durant l'hospitalisation pour les patients coronariens, diabétiques, insuffisants cardiaques et insuffisants respiratoires.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Pas d'augmentation des taux des 2 taxes locales cette année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT						SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes			Dépenses			Recettes		
01 1	Charges à caractère général	371 706,00	013	Atténuation de charges	25 000,00	21	Immobilisations corporelles	45 888,00	13	Subventions d'investissement	175 543,00
01 2	Charges de personnel et frais assimilés	430 050,00	70	Produits des services	50 738,38		Total des opérations d'équipement	518 032,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	61 329,82	73	Impôts et taxes	360 591,00	16	Remboursement d'emprunts	127 444,19	10	Dotations fonds divers Réserves	80 000,00
66	Charges financières	27 443,60	74	Dotations et participations	287 659,00	020	Dépenses imprévues d'investissement	30 000,00	106 8	Excédents de fonctionnement	30 547,39
67	Charges exceptionnelles	4 690,97				040	Opérations d'ordre entre sections	8 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	281 521,30
68	Dotations aux provisions	0,00	75	Autres produits et gestion	75 000,00				024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00
			77	Produits exceptionnels	31 299,85		Restes à réaliser	86 900,00	040	Opérations d'ordre entre sections	44 652,50
02 2	Dépenses imprévues de fonctionnement	40 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	16 000,00					TOTAL	790 264,19
02 3	Virement à la section d'investissement	281 521,30		TOTAL	846 288,23					SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00
04 2	Opérations d'ordre entre section	44 552,50	R0 02	RESULTAT REPORTE	415 005,96					Restes à réaliser	24 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 261 294,19		TOTAL DES RECETTES	1 261 294,19		TOTAL DES DEPENSES	814 264,19		TOTAL DES RECETTES	814 264,19

Les projets d'investissements lancés cette année :

- Financement des travaux d'aménagement du hameau de Champagne (enfouissement des réseaux secs et trottoirs) : coût total de 582 200 €, dont 109 518 € de subventions (département et Région). Part communale de 292 682 €
- Rénovation du Bar Restaurant : coût total de la 1ère tranche : 55 550 € dont 38 907 € de subvention de la Région. Part communale : 16 593 €
- Sécurisation de la RD 526 pont de Veyrières avec un plateau traversant : coût total de 60 000 € dont 24 000€ de subvention du département. Part communale : 36 000 €
- Réfection de la chaussée de la voie communale : 12 000 €
- Création d'un nouveau site internet : 5 300 €
- Location d'un filet pour sécurisation du clocher de l'église : 16 800 €
- Equipements numérique pour l'école : coût total de 7000 €, dont 4 900 € de subvention Région. Part communale de 2 100 €

Et bien d'autres projets en préparation ou en cours : sécurisation des abris de bus, amélioration de l'éclairage public du parc thermal, modification de circulation de la rue Grande en rue piétonne, , signalétique du centre bourg, , réfections des allées du cimetière de Champagne, assainissement collectif du Plot, fleurissement, changement des illuminations, changements des jeux des cours de l'école, remplacement d'huissieries à la mairie, informatisation du corpus documentaire de la bibliothèque, animations culturelles, mise en valeur de la mofette et du volcan du Souilhol.

Sans oublier le projet du Pumprack porté par la communauté de communes (voir rubrique ci-dessous)

LAISSONS LE VILLAGE PROPRE, RAMASSONS LES CROTTES !



Suite au constat de la recrudescence de déjections canines dans le village, la mairie souhaite alerter sur ces incivilités.

Pour protéger les jeunes enfants qui jouent dans l'herbe, les promeneurs et habitants qui ne souhaitent pas marcher les yeux rivés au sol, par respect des agents chargés de l'entretien des espaces verts, il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections canines.

Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes de chiens sont inacceptables en termes d'hygiène et de santé publique.

Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur la voie publique et le propriétaire est passible d'une amende de 35 €. (Art R632-1 du code pénal et art R 541-76 du code de l'environnement. Contravention de 2ème classe) par arrêté du maire.

La mairie a mis en place des bornes de sacs plastiques, 2 points sont à votre disposition : place de la mairie et entrée du stade

Rentrée septembre 2021
Octroi de la 4ème classe



Inscription rentrée 2021 ouverte !

Une pré-inscription en mairie est obligatoire.

Pièces à présenter en mairie : le livret de famille, un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), carnet de vaccination.

ECOLE

RUE GRANDE

Du retard dans la mise en place du changement de circulation de la rue Grande.

Le contexte sanitaire a eu pour conséquence, des délais de livraison des panneaux beaucoup plus longs que prévus.

Une réunion d'information aura lieu au mois de juin pour les riverains, la date sera communiquée ultérieurement dans les boîtes aux lettres.

La mise en circulation en rue piétonne est prévue pour fin juin/début juillet.

LE COIN DES RUMEURS- VRAI OU FAUX ?

Cette nouvelle rubrique a pour objectif de dénicher les rumeurs et désinformations circulant dans notre commune comme dans bien d'autres espaces de notre société.

Au menu aujourd'hui : le Pumptrack !!



« Le pumptrack va occuper tout le stade ! » FAUX !

Le stade mesure 3300 m² alors que le projet envisagé ne mesure que 1600 m² et présentera 3 niveaux de difficulté.

Par ailleurs, si le principe d'un pumptrack a été voté à l'unanimité par le conseil municipal en décembre 2020, son implantation n'est pas encore décidée, nous n'en sommes qu'à la phase d'avant-projet !

C'est un projet conséquent et nous avons à cœur de mener une réflexion approfondie sur les différents enjeux : technique (dont aspect acoustique), financier, paysager, culturel, social et touristique.

C'est pour cela que nous avons commencé à consulter des professionnels : un urbaniste et l'Architecte des Bâtiments de France. D'autres consultations sont prévues pour ne rien laisser au hasard.

Une réunion d'information des habitants est d'ailleurs prévue en septembre. En attendant, l'équipe municipale est à votre écoute pour répondre à vos différentes craintes ou questions.

« Cela va nous exposer à de mauvaises fréquentations » FAUX

Nous comprenons vos craintes et nous allons essayer de vous rassurer. Ce projet est un équipement sportif intercommunautaire qui aura son propre règlement. Il y aura des heures d'ouverture et il ne sera pas mis à disposition 24h/24h. Un pumptrack concerne les 2 roues non motorisés (trottinettes, skateboards, VTT, rollers, BMX, draisienne...). Il est prévu un système pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés.

Son accès sera dédié également aux scolaires (écoles et collèges). Nous souhaitons développer un équipement sportif destiné aux adolescents car, actuellement, sur la commune, peu d'équipements sont à leur disposition ce qui les conduit à se tourner vers les communes voisines.

« Un pumptrack identique va être construit sur la commune de Lalevade , ainsi qu'au sud d'Aubenas ». VRAI/FAUX

S'il existe un projet de même nature à Lalevade, il n'a pas du tout la même envergure, ni la même portée et il est à la seule initiative de cette commune.

A savoir : il existe des projets de « City park » sur les communes de Prades et Jaujac mais là encore ce sont des équipements complètement différents. (Montpezat dispose déjà de cet équipement)

« Cette installation va dénaturer le visuel de l'entrée du village » FAUX

La communauté de communes est très attachée au visuel du pumptrack car nous sommes dans un village de caractère et l'esthétique est primordial.

C'est pourquoi cet équipement sera engazonné à l'intérieur des boucles et tout autour, comme sur la photo ci-dessus.

A noter que le terrain accueillant le pumptrack sera mis à disposition de la communauté de commune dans le cadre d'un bail emphytéotique. (A la fin de ce bail le terrain revient à la commune)

Mais revenons au point de départ, qu'est-ce qu'un pumptrack ?

UN ÉQUIPEMENT POUR TOUS LES ÂGES, TOUS LES NIVEAUX, TOUTES LES PRATIQUES

Le pump track propose un enchaînement de virages creux et bosses (enroulés ou sautés) selon de multiples combinaisons. Que l'on soit débutant ou initié, cette installation est accessible à un large public, pour un moment fun et convivial. L'énergie créée par le franchissement des mouvements de terrains continus procure vitesse et sensations grisantes.

En un mot, un pumptrack c'est polyvalent ! Tout le monde peut y prendre du plaisir, quel que soit son âge, son niveau et son sport. De l'enfant en draisienne au bon vététiste, chacun s'amuse et roule à sa manière. Les novices enroulent les bosses tandis que les plus aguerris les sautent. Les formes rondes permettent aux débutants d'apprendre en douceur et en sécurité.

L'intérêt d'un pumptrack sur la commune ?

Valoriser notre commune et notre territoire en créant une dynamique et en augmentant l'attractivité du village. La pratique du vélo est en plein essor et cet équipement aura un fort impact sur le développement touristique et économique. Ce lieu sera symbole de rencontre et de partage entre la population locale et les visiteurs. Chacun pourra s'initier, découvrir, progresser et s'amuser quel que soit son niveau ou son type de pratique. Enfin cet équipement permettra d'enrichir l'offre sportive au sein de notre territoire.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Dimanche 20 et 27 juin 2021 se tiendront les élections départementales et régionales

Lieu des bureaux de vote : à la salle intergénérationnelle pour les élections départementales

et à la salle Maurice Nicolas pour les élections régionales (7 Place du Champ de Mars, face à la mairie)

Conformément aux directives préfectorales relatives à la crise sanitaire, les bureaux de vote ont été aménagés de manière à limiter au maximum les contacts.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et qu'il est conseillé de vous munir d'un stylo pour la signature de la liste d'émargement.

